



ANTHELYS
CONSEILS

SELECTION IMMOBILIER PATRIMOINE

Recommandations générales sur la communication

Checklist établie sur la base des recommandations de l'ANACOFI

Les mentions présentées dans l'ensemble de ce document doivent s'entendre au minimum des informations à reproduire.

Les mentions interdites

- Interdiction d'utiliser les logos de l'AMF, de l'ACPR ou de l'Orias dans vos documents, quelle que soit leur nature (site internet, papier à lettres, documents promotionnels, etc.). Une telle utilisation pourrait en effet induire le public en erreur quant aux liens qui vous unissent à ces organismes.
- Pas faire état d'un quelconque agrément de la part de l'AMF ou de l'ACPR en tant que CIF, intermédiaire en assurance ou IOBSP.
- Conformément aux dispositions de l'article 54 de la loi du 31 décembre 1971, la faculté dont vous pouvez bénéficier de donner des consultations juridiques ou rédiger des actes sous seing privé à titre accessoire (CJA) ne doit figurer sur aucun de vos documents professionnels. Par conséquent, les mentions du type "conseil juridique et fiscal" doivent être évitées. Néanmoins, vous pouvez faire état de vos diplômes.



ZOOM SUR LE SITE INTERNET

www.selectionimmobilierpatrimoine.com

Les sociétés commerciales exerçant une activité réglementée, doivent sur leur site internet faire apparaître une mention relative à :

Les informations relatives à l'identité du directeur ou du codirecteur de la publication et celui de la rédaction s'il en existe	<input type="checkbox"/>
La dénomination ou raison sociale ainsi que les coordonnées de l'hébergeur du site internet (adresse, numéro de téléphone)	<input type="checkbox"/>
Mentions relatives à la propriété intellectuelle : <ul style="list-style-type: none">• Pour les images, illustrations, photos : faire figurer leur propriété intellectuelle• Pour les textes qui ne sont pas les vôtres : recueillir l'autorisation de l'auteur ou tout du moins citer la source	A vérifier par vos soins

Données personnelles

Recueillir l'accord de l'internaute

En cas de collecte (nom, adresse, etc.) via un formulaire – ajouter le paragraphe :

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Clarisse PINASSEAU en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de trois (3) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse clarisse@selectionimmobilierpatrimoine.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Utilisation des cookies

Un cookie est un outil informatique qui permet de tracer et d'analyser le comportement d'un usager sur internet (sa navigation sur internet, sur un site, dans une application, etc.).

Les cookies soumis au consentement des internautes sont ceux ayant pour but de personnaliser les publicités et ceux liés aux réseaux sociaux. Ils sont enregistrés pendant 13 mois max.

- Expliquer l'utilité et l'utilisation des cookies
- Obtenir son consentement
- Lui fournir un moyen de les refuser

Les mentions propres au Registre du Commerce et des Sociétés

Le numéro unique d'identification (SIREN)	<input type="checkbox"/>	SELECTION IMMOBILIER PATRIMOINE SARL au capital de 7 625 € RCS de Chambéry 440 303 014 Code APE : 6831Z 467 Route des Nants 73100 SAINT-OFFENGE N° individuel d'identification à la TVA : FR11440303014.
La mention RCS suivie du nom de la ville du greffe	<input type="checkbox"/>	
Le code NAF	<input type="checkbox"/>	
L'adresse du siège social	<input type="checkbox"/>	
La dénomination sociale, la forme juridique et le montant du capital social (pour les SARL, SA, SAS, SCA et SE)	<input type="checkbox"/>	
Le numéro individuel d'identification à la TVA le cas échéant	<input type="checkbox"/>	

Les mentions propres à l'activité de conseil en investissements financiers

Votre nom ou dénomination sociale	<input type="checkbox"/>	SELECTION IMMOBILIER PATRIMOINE 467 Route des Nants 73100 SAINT-OFFENGE Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 23002520 (www.orias.fr) pour les activités de Conseiller en Investissement Financier non indépendant - adhérent à l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ;
Votre adresse professionnelle ou siège social	<input type="checkbox"/>	
Votre statut de conseiller en investissements financiers	<input type="checkbox"/>	
Votre appartenance à l'ANACOFI-CIF	<input type="checkbox"/>	
Votre numéro d'immatriculation à l'ORIAS	<input type="checkbox"/>	
Votre rémunération – cf ci-dessous	<input type="checkbox"/>	
Les coordonnées postales et site internet du médiateur de l'AMF	<input type="checkbox"/>	
L'autorité de tutelle : amf-france.org	<input type="checkbox"/>	

Les mentions propres à l'activité de courtage d'assurance

Votre nom ou dénomination sociale	<input type="checkbox"/>	SELECTION IMMOBILIER PATRIMOINE 467 Route des Nants 73100 SAINT-OFFENGE Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 23002520 (www.orias.fr) pour les activités de Courtier en Assurance
Votre adresse professionnelle ou siège social	<input type="checkbox"/>	
« Enregistré à l'ORIAS sous le numéro [...] », suivi de la mention orias.fr	<input type="checkbox"/>	
La catégorie d'intermédiaire à laquelle vous appartenez, courtier ou mandataire	<input type="checkbox"/>	
Votre rémunération – cf ci-dessous	<input type="checkbox"/>	
Le médiateur de la consommation compétent pour l'activité d'assurance	<input type="checkbox"/>	
L'autorité de tutelle : acpr.banque-france.fr	<input type="checkbox"/>	
		Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE
		La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Les mentions propres à l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce

Le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<p>SELECTION IMMOBILIER PATRIMOINE Email : clarisse@selectionimmobilierpatrimoine.com Téléphone : 06 31 76 16 53 467 Route des Nants 73100 SAINT-OFFENGE Titulaire de la carte professionnelle n° CPI73012016000003316 délivrée par la CCI de la Savoie - Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.</p>
Le courrier électronique et les coordonnées téléphoniques	<input type="checkbox"/>	
L'activité exercée : « Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce »	<input type="checkbox"/>	
Si l'activité est soumise à autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité ayant délivré celle-ci (ex : Chambre de Commerce et de l'Industrie)	<input type="checkbox"/>	
Le titre professionnel	<input type="checkbox"/>	
La référence aux règles professionnelles applicables (ex : Loi Hoguet)	<input type="checkbox"/>	
Le numéro et le lieu de délivrance de la carte professionnelle	<input type="checkbox"/>	
Le nom et l'adresse du garant : « Garantie financière de la compagnie [...] »	<input type="checkbox"/>	
Le médiateur de la consommation compétent pour l'activité immobilière	<input type="checkbox"/>	
Votre rémunération TTC, avec honoraires effectivement pratiqués, en 2 clics maximum. Pour les annonces de ventes immobilières : - <u>Rémunération à la charge de l'acquéreur</u> : prix de vente du bien avec honoraires inclus + prix de vente du bien avec honoraires exclus + rémunération indiquée TTC + si en % les éléments de calcul + mention rémunération à la charge de l'acheteur. - <u>Rémunération à la charge du vendeur</u> : prix de vente du bien avec honoraires exclus + rémunération indiquée TTC + si en % les éléments de calcul + mention rémunération à la charge du vendeur.	<input type="checkbox"/>	

REMARQUES

DER disponible au téléchargement

Certaines de ces mentions obligatoires se trouvent dans votre Document d'Entrée en Relation. Vous avez la possibilité d'ajouter sur support durable votre Fiche d'Informations Légales, en fichier PDF impérativement, sur votre site internet. Toutefois, cela ne vous exonère pas d'indiquer sur votre site internet les autres mentions obligatoires en fonction des statuts détenus.

Commentaires / propositions

MODE DE REMUNERATION DU CABINET

Les fabricants des produits doivent mettre en ligne un tableau des frais et rémunérations versées sur leurs sites.

Les conseillers quant à eux doivent, sur le site internet, mettre un lien vers ces pages s'ils ont un accord de distribution avec ces fabricants.

SELECTION IMMOBILIER PATRIMOINE peut être rémunéré sous la forme d'honoraires. Tarifs horaires pratiqués : 200 € HT valeur pour les prestations d'étude et 80 € HT valeur pour les prestations administratives et techniques.

REMUNERATION - STATUT CIF

Notre cabinet peut être rémunéré par des honoraires au taux indiqué précédemment.

Par ailleurs, dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous sommes rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, nous pouvons conserver les commissions. Dans ce cadre, nous évaluons un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques économiques ou contractuels. Nous nous efforcerons de réaliser les prestations dans le cadre d'une tarification juste, équilibrée et conforme aux prestations réalisées. A chaque étape de formalisation de notre obligation d'information et de conseil, nous communiquerons, à travers les différents supports qui vous seront remis, les informations relatives aux rémunérations perçues.

REMUNERATION - STATUT IAS

Notre cabinet peut être rémunéré par des honoraires au taux indiqué précédemment.

Par ailleurs, dans le cas d'un acte d'intermédiation nous sommes rémunérés par une fraction des frais prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Nous percevons ainsi des rétrocessions sur :

- Les frais de souscription
- Les frais de gestion annuel
- Les frais d'arbitrages

REMUNERATION - PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Dans le cas d'un acte d'intermédiation, nous sommes rémunérés par des honoraires au taux indiqué précédemment et/ou par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur.

Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que SELECTION IMMOBILIER PATRIMOINE (ainsi que ses éventuels salariés ou mandataires) pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains des fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

ZOOM SUR LA CARTE DE VISITE

Nous te laissons le soin de nous indiquer si tu utilises des cartes de visite.

Les mentions devant y figurer sont au minimum, le numéro d'immatriculation ORIAS, l'appartenance à l'ANACOFI-CIF pour les CIF et tous les autres statuts légaux du professionnel (Intermédiation en assurances, IOBSP, Intermédiation immobilière, etc.).

Le Conseil d'administration de l'ANACOFI-CIF a rendu une décision relative aux mentions des cartes de visite. Il s'agit d'une recommandation qui n'a pas de portée légale.

Position ANACOFI sur les Cartes de Visite (Livret de l'adhérent janvier 2023)

L'utilisation d'une carte de visite n'est pas obligatoire.

Cependant, si le professionnel en utilise une, il devra respecter les contraintes rappelées ci-dessous.

Ce qui s'impose suite décision AMF et décisions complémentaires CA

Nom, Prénom, entreprise	Imposé	<input type="checkbox"/>
Adresse du siège	Imposé	<input type="checkbox"/>
Ajout établissement de rattachement	Possible	<input type="checkbox"/>
Statuts légaux	Imposé par catégorie et possible au niveau spécifique (Ex. : IOBSP obligatoire et Courtier en OBSP possible)	<input type="checkbox"/>
Numéro d'inscription/validation et auprès de qui	Imposé (n° ORIAS seulement)	<input type="checkbox"/>
Membre de l'ANACOFI-CIF	Imposé et logo recommandé	<input type="checkbox"/>
Membre de l'ANACOFI-COURTAGE	Imposé et logo recommandé	<input type="checkbox"/>
Mention de type « conseil juridique ou fiscal »	Interdite	<input type="checkbox"/>
Utilisation logo d'une autorité/organisation sans son accord	Interdite (comprenant ACPR, AMF, ORIAS)	<input type="checkbox"/>

Autres éléments recommandés (rappel par les contrôleurs de l'Anacofi ; pas de sanctions)

Si agent Commercial N° RSAC et coordonnées du Mandant	Recommandé	<input type="checkbox"/>
Une carte par personne morale	Recommandé	<input type="checkbox"/>
Si mandataire d'intermédiaire non exclusif : indiquer vos coordonnées	Recommandé	<input type="checkbox"/>
Si mandataire d'intermédiaire exclusif : indiquer les coordonnées du mandant	Recommandé	<input type="checkbox"/>
Mention Loi Hoguet (Immobilier principalement - se reporter à la partie VI Intermédiation en immeubles en fonds de commerce) : mentions légales des documents remis au client.	Recommandé	<input type="checkbox"/>

Signature Email



 **SELECTION IMMOBILIER PATRIMOINE**
Gestion de patrimoine & agence immobilière
Clarisse PINASSEAU gérante associée
06 31 76 16 53
www.selectionimmobilierpatrimoine.com

- Prénom et nom ;
- Poste ou titre dans la société ;
- Téléphone et Email (ajouter l'email)

SELECTION IMMOBILIER PATRIMOINE, SARL au capital social de 7 625 € euros, immatriculée au RCS de Chambéry 440 303 014, dont le siège social est situé 467 Route des Nants 73100 SAINT-OFFENGE. Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 23002520 (www.orias.fr) pour les activités de Courtier en Assurance, Conseiller en Investissement Financier non indépendant – adhérent à l'Anacofi CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'AMF et à l'Anacofi Courtage (www.anacofi.asso.fr/anacofi-courtage) - Titulaire de la carte professionnelle n° CPI73012016000003316 délivrée par la CCI de la Savoie - Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.